



Mise à jour : 02/01/2025

ATTESTATION D'AUTORISATION DE DÉMARCHAGE

Je soussigné, KRIM MOURAD, né le 29/04/1993, domicilié au place de l'arsenal 31 Rue grande rue auffargis 78610 AUFFARGIS, atteste par la présente avoir rempli un formulaire afin d'être recontacté.

J'autorise par la présente la société **IDRIFORM** à procéder à des appels téléphoniques, des envois de courriels, ou tout autre moyen de communication, à des fins de démarchage commercial ou d'information.

Je suis informé que je peux révoquer cette autorisation à tout moment par écrit.

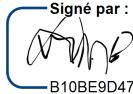
Dans ce cas, la société **IDRIFORM** s'engage à cesser immédiatement tout démarchage à mon égard.

Fait à : Paris

Le : 18/03/2025

Pour faire valoir ce que de droit.

Signature

Signé par :

B10BE9D47402453...

L'article 57 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 stipule :

« Il est interdit de démarcher par téléphone un consommateur pour lui proposer des offres de formation professionnelle financées par la collectivité publique. Cette interdiction concerne en particulier les formations financées via le CPF. Le non-respect de cette interdiction peut être sanctionné par une amende administrative dont le montant peut atteindre 15 000 € pour une personne physique et 75 000 € pour une personne morale. »